

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 247/2017 BIS	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFAVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Annule et remplace la délibération N°247/2017 pour erreur de plume

Objet : Décision modificative – N°3 –Budget principal

Monsieur Jean Yves Mâchard, Vice-président indique que suite à la Décision modificative sur le budget annexe Maison de vie (augmentation de la subvention par le budget général) il est nécessaire de modifier les crédits prévus à cet effet au budget principal.

Pour ce faire, la ligne prévue pour la dépense du FPIC peut être diminuée car les crédits étaient surestimés (prévu 500 000€ - reçu notification pour 254 975€). De même, un rôle complémentaire (FDL régularisation contribution directe années antérieures) a été notifié par les services de l'Etat (56 366€).

Enfin, la CCUR a reçu une notification des services de l'Etat pour paiement du redressement de la dette d'Etat (133 530€) dont les crédits n'étaient pas ouverts au Budget primitif 2017.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Cpte 657351 Subvention pour budget annexe Maison de vie	159 458,37	
Cpte 73925 FPIC	-245 025,00	
Cpte 7318 Rôle complémentaire		47 963,37
Cpte 7398 Redressement de la dette d'Etat	133 530,00	
total	47 963,37	47 963,37

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- ✓ **APPROUVE** la proposition DM n°3 applicable au budget principal 2017 et ce tel que présenté.



Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,